



Limited Residential Warranty for Engineered Hardwood Flooring

Congratulations on purchasing your Villa Barcelona Hardwood Flooring. All of our engineered hardwood floors are manufactured under the strictest quality controls. We hope you will enjoy your new floor at home.

Villa Barcelona is pleased to offer you the following Residential Warranty Program on all prefinished flooring products installed following recommended installation guidelines and complying with floor maintenance procedures and specific relative humidity conditions within your home. Temperature should be maintained between 60-80 degrees and relative humidity between 30-50%.

This residential warranty is extended to the original purchaser of our prefinished hardwood floors. It applies strictly to residential and light commercial environments (business offices only). This warranty is not transferable to subsequent owners.

Pre-Installation Warranty

Villa Barcelona Hardwood Floors are manufactured to the highest quality standards. However, it is the responsibility of the owner and installer to inspect each plank for quality, color, and finish before installation. This warranty does not cover materials with visible defects once they are installed. Please immediately contact your retailer if you are not satisfied with the planks before cutting it. Since wood is a product of nature, standard industry practice allows for up to 5% flooring shipped to have milling, handling, finish and/or grade defects. This warranty applies only to material that is excess of this 5%. Villa Barcelona will replace or refund the purchase price of material deemed to be defective in excess of this 5%.

FOR TECHNICAL SUPPORT, PLEASE CALL 800-758-9580

Product Variance from Sample

There is always some variance in wood tones due to the natural characteristics of hardwood. Samples which have been subjected to excessive light may be slightly different or have aged over time may not be representative of the product as it is now being produced. This is not considered a manufacturing defect. No claim will be accepted for installed material due to sample and product color difference. Any material returned for deviation from sample color must be in new unopened cartons (one carton may be opened for comparison but it must be properly repackaged). Our products are handcrafted and because of this there may be some difference in scraping and/or texturing of the surface as a result of the natural characteristics of the materials used. This is not considered a manufacturing defect. You may have to pay a restocking fee if material is found to be within manufacturer's specification for color range.

Full Lifetime Structural Warranty

Villa Barcelona offers a lifetime warranty to the original purchase that our engineered flooring

products will not delaminate, if our flooring is not exposed to excessive moisture or other environmental conditions such as low relative humidity or extreme temperature changes. Our products are not approved for outdoor use or in areas where environmental controls are not maintained.

Full Lifetime – Residential Finish Warranty (5 year - Commercial Warranty)

Villa Barcelona warrants to the original purchaser that, when maintained according to its care and maintenance recommendations, our floor will not wear through. (Commercial is 5 years – Offices only) If there is a problem with wear through, it must exceed 10% of the surface area.

FOR TECHNICAL SUPPORT, PLEASE CALL 800-758-9580

Radiant Heat

Our Engineered products are approved and warranted (floating installation, glue down, staple down) over radiant heated subfloors provided that the floors are installed in strict accordance with the installation guidelines pertaining to radiant heated subfloors: Solid wood products are not warranted.

The following guidelines must be applied throughout the life of the floor in order to reduce the effects of radiant heat on engineered wood floors. Even when these guidelines are followed it is still possible that your flooring may experience some cracks (checking) on the surface, gapping between boards, or delamination of boards. These symptoms are NOT covered by this warranty.

The temperature and humidity levels described below must be maintained otherwise any warranty, express or implied, will be voided.

- To minimize the effect that rapid changes in temperature will have on the moisture content of the wood floor an outside thermostat should be installed. If one is not present, suggest to your customer that this should be considered. Unlike conventional heating systems, which switch on as needed, radiant systems work most effectively and with less trauma to the wood floor if the heating process is gradual, based on small incremental increases in relation to the outside temperature.
- Prior to installation proper moisture testing must be performed in accordance with National Wood Flooring Association guidelines. Moisture content between substrate and wood flooring should not exceed 4% for engineered wood products.
- Flooring should be acclimated to lived in conditions of the unit and in conjunction with the table listed in Appendix B of the National Wood Flooring Association Installation Guidelines.
- Radiant heating system must be in operation and running continuously at least 6 days prior to installation.
- For glue down installations turn system off immediately prior to installation and after the flooring is installed, slowly raise the temperature to the preferred comfort level (over at least 5 day time frame) beginning two days after installation or at the onset of colder weather conditions.
- The radiant heat system must be controlled and the surface temperature of the flooring must never be allowed to exceed 82°F. The proper humidity level must be maintained

within your home at all times during the year. Use of a humidification system may be required to maintain proper humidity levels to avoid excessive drying of the wood flooring.

- Seasonal gapping should be expected.
- Surface checking can be expected if the proper humidity level is not properly maintained within 10 percentage points of the recommended relative humidity levels (30% -50% RH) or if the floor's surface temperature exceeds 82°.
- For further information, refer to Appendix H of the National Wood Flooring Association Installation Guidelines.

Warranty Exclusions

- Improper storage, handling or installation of flooring.
- Any cracks or splits not a direct result of manufacturing. Low relative humidity may cause your product to check, crack or split. This is not a manufacturing defect.
- Splintered edges(This is a handcrafted product and some splintering may occur because of the handmade nature of the product. Splintered edges can be colored with a stain marker).
- Squeaking, popping, or crackling when the flooring has been installed using the staple-down or nail-down installation method. Additionally, staple or nail pullout from the substrate is not warranted.
- Man-made or natural disasters including, but not limited to, leaking or broken plumbing, fire, flood, earthquake, or standing water during or after construction.
- Any problems to the wood relating to sub floor moisture emissions, or adhesive bond issues.
- Any damage to the wood flooring related to excessively humid or excessively dry environmental conditions.
- Any damage consistent with maintenance procedures including the use of a steam mop
- Improper preparation of, or deficiencies in, the subfloor/floor joist assembly including, but not limited to, subfloor material, fasteners, patching or leveling compounds. These situations are considered to be part of the installation inspection process prior to installing the flooring. Do not install flooring if these situations exist.
- Insect infestation after shipment from the factory.
- Neglect or abuse including, but not limited to, not taking proper precautions to protect furniture legs and feet with felt protectors, dirty or improper casters, moving heavy objects without a dolly and/or protective plywood beneath.
- Damage from spiked and/or damaged heels and pet claws.
- Dents or scratches in the flooring.
- Falling objects which can dent or fracture the flooring and finish.
- Moisture infiltration from sidewalls or from any surface other than through the subfloor.
- Construction traffic abuse to the surface of the flooring.
- Non-factory applied finish (by the owner or installer) including, but not limited to, refinishing, recoating or cleaning and maintenance products.
- Maintenance issues including streaking or hazing of the finish due to using any cleaning product. Residue left from adhesives or solvent adhesive removers. We may make or

suggest cleaning solutions, however any action or product you use is your responsibility. We do not warranty any cleaning products or suggested solutions.

- Normal color variations and natural characteristics of real wood products discovered AFTER the flooring is installed.
- The normal wearing of the finish in high traffic areas, pivot points, and seating areas. Gloss reduction is not considered wear through, and therefore is not covered under the finish warranty.
- Any damage to the flooring surface due to application of adhesive tape for any reason.
- Additionally, any defect must be seen from a normal inspection position and not through reflective or special lighting circumstances.

What Will We Do If Any of the Covered Events Occur?

If any of the covered events occurs within the warranty periods specified for the respective flooring product, Villa Barcelona will recoat, refinish, fill or furnish comparable flooring (of our manufacture and of similar color, pattern, and quality), for either the repair of the defective area or the replacement of the floor, at our option.

In the unlikely event that we are unable to correct the problem after a reasonable number of attempts, we will refund the portion of the purchase price for the section of failed flooring. If your floor was professionally installed, we will also pay reasonable labor costs for the direct repairs or replacement within the first five years of the warranty period, or the length of the warranty period, whichever is less based on the following schedule. Labor amounts are based on our pre-determined labor limits.

First two years of warranty period: labor reimbursed at 100% of reasonable and customary charges not to exceed our pre-determined labor limits. Three to five years of warranty period: labor reimbursed at 50% of reasonable and customary charges. After 5 years no labor is reimbursed.

These limited warranties do not include the removal or replacement of cabinets, fixtures, retail markups, installation or labor provided by others or supplemental costs, including but not limited to painting, cleaning, plumbing, relocation during the repair process such as hotel, meals, or moving and storage of furniture.

Villa Barcelona reserves the right to verify any claim or defect by inspection and take samples for technical analysis prior to any determination of coverage in a timely manner typically 30 -60 days after a written claim is received by Villa Barcelona.

We will replace or repair a floor one time. If the replacement or repair fails in the same manner a second time, then we will conclude that this is a site related condition that may not be acceptable for the installation of flooring.

FOR TECHNICAL SUPPORT, PLEASE CALL 800-758-9580

Additional Terms of the Warranty

The foregoing sets forth Villa Barcelona's sole obligations and liability under the Warranty. The Warranty is an exclusive remedy and is in lieu of all other express and/or statutory warranties. Villa Barcelona disclaims all warranties not expressly set for the above.

To File a Claim

If you need to file a claim under the Villa Barcelona Warranty Program, you must first contact your retailer or builder within 3 months of experiencing a problem.

A written notice of claim must be filed within the warranty coverage period. Information verifying date of purchase, identity of the original purchaser, and invoices as proof of purchase will be required. You must provide a copy of the invoice showing where and when you purchased your flooring. Homeowners who purchased a home with the flooring installed by the builder must show their product/flooring selection request from the builder. The floor must have been purchased from an authorized dealer and entirely paid for.

ANY ACTION BROUGHT SEEKING RESOLUTION OF ANY CONTROVERSY ARISING OUT OF OR RELATING TO ANY WARRANTIES REFERENCED HEREIN SHALL BE BROUGHT IN THE COURTS OF THE STATE OF GEORGIA OR IN THE UNITED STATES DISTRICT COURT OF NORTHERN GEORGIA.

FOR TECHNICAL SUPPORT, PLEASE CALL 800-758-9580

Garantie résidentielle à vie limitée pour les revêtements de sol en bois de feuillus d'ingénierie

Nous vous félicitons d'avoir choisi le revêtement de sol en bois de feuillus de Villa Barcelona. Tous nos revêtements de sol en bois de feuillus d'ingénierie sont fabriqués avec la plus grande rigueur en matière de qualité. Nous espérons que vous apprécierez votre nouveau plancher.

Villa Barcelona a le plaisir de vous offrir la présente garantie résidentielle sur tous les revêtements de sol préfinis qui sont installés conformément aux directives d'installation recommandées, qui sont entretenus selon les procédures requises et qui sont gardés à une humidité relative adéquate dans votre demeure. Plus précisément, la température ambiante doit être maintenue entre 15,6 et 26,7 °C et, le taux d'humidité relative, entre 30 et 50 %.

La présente garantie résidentielle est accordée à l'acheteur d'origine du revêtement de sol en bois franc préfini. Elle s'applique strictement aux environnements résidentiels et aux usages commerciaux légers (bureaux uniquement). Cette garantie ne peut être cédée aux propriétaires subséquents.

Garantie avant l'installation

Les revêtements de sol en bois franc de Villa Barcelona sont fabriqués selon les normes de qualité les plus élevées. Toutefois, il est de la responsabilité du propriétaire et de l'installateur d'inspecter chaque planche avant l'installation, afin de vérifier la qualité, la couleur et le fini. La présente garantie ne couvre pas les produits qui ont des défauts visibles une fois qu'ils sont installés. Veuillez communiquer sans délai avec votre détaillant si vous n'êtes pas satisfait de la qualité de vos planches, et ce, avant de les couper. Comme le bois est un produit naturel, les revêtements de sol sont fabriqués en conformité avec des normes de l'industrie permettant une tolérance aux défauts d'usinage, de manutention, de finition ou de classification n'excédant pas 5 %. Cette garantie s'applique uniquement aux produits qui dépassent ces 5 %. Villa Barcelona remplacera tout produit jugé défectueux au-delà du 5 % ou remboursera son prix d'achat.

Pour toute question d'ordre technique et pour tout problème, communiquez avec le centre de service à la clientèle en composant le numéro sans frais 1 800 758-9580.

Différence entre le produit livré et l'échantillon

Il y a toujours un certain écart de tons en raison des caractéristiques naturelles du bois franc. Les échantillons qui ont été soumis à une quantité excessive de lumière ou qui ont usé au fil du temps peuvent présenter un ton légèrement différent et ne sont pas nécessairement représentatifs du produit fabriqué à l'heure actuelle. Cette différence de ton n'est pas considérée comme un défaut de fabrication. Aucune réclamation ne sera acceptée pour des produits installés dont la couleur diffère de celle de l'échantillon. Tout produit qui nous sera renvoyé pour cause de différence de couleur par rapport à l'échantillon doit se trouver dans son emballage d'origine non ouvert (toutefois, une boîte peut avoir été ouverte pour pouvoir

comparer les couleurs, mais elle doit être réemballée correctement). Comme nos produits sont naturels et fabriqués à la main, il se peut qu'il y ait des différences de grattage ou de texturisation sur la surface. Cela n'est pas considéré comme un défaut de fabrication. Vous aurez peut-être à payer des frais de retour si vous nous renvoyez un produit qui s'avère être dans la gamme de couleurs acceptable définie par le fabricant.

Garantie structurelle complète à vie

Villa Barcelona offre à l'acheteur d'origine une garantie à vie : celle que ses revêtements de sol en bois d'ingénierie ne se délaminent jamais s'ils ne sont pas exposés à une humidité excessive ou à d'autres conditions environnementales difficiles, telles qu'une humidité relative trop basse ou des variations rapides de température. Nos produits ne sont pas approuvés pour un usage extérieur ou pour des endroits où il n'est pas possible de contrôler les conditions environnementales.

Garantie complète à vie – Garantie résidentielle sur le fini (garantie commerciale de cinq ans)

Villa Barcelona garantit à l'acheteur d'origine que ses revêtements de sol ne présenteront pas de traces d'usure s'ils sont entretenus conformément aux recommandations de l'entreprise en la matière. (La garantie commerciale de cinq ans couvre uniquement les bureaux.) S'il y a de l'usure, elle doit être présente sur plus de 10 % de la surface pour être couverte par la garantie.

Pour toute question d'ordre technique et pour tout problème, communiquez avec le centre de service à la clientèle en composant le numéro sans frais 1 800 758-9580.

Chaleur rayonnante

Nos revêtements de sol en bois d'ingénierie sont approuvés et garantis (installation flottante, collée ou agrafée/clouée) pour être posés sur des sous-planchers dotés d'un chauffage à rayonnement, pourvu que les planches soient installées conformément aux directives d'installation pour les sous-planchers munis d'un système de chauffage rayonnant. Les revêtements de sol en bois massif ne sont pas garantis dans le cadre de cet usage.

Les lignes directrices suivantes doivent être appliquées au cours de toute la durée de vie utile du revêtement de sol afin de réduire les effets de la chaleur rayonnante sur le bois d'ingénierie. Même lorsque ces lignes directrices sont respectées, il est possible que des fissures se forment sur la surface des planches de votre revêtement de sol (variations saisonnières), que des écarts apparaissent entre les planches ou que des planches se délaminent. Ces symptômes ne sont PAS couverts par la présente garantie.

Il est impératif de maintenir la température et le niveau d'humidité décrits plus bas; autrement, toute garantie, qu'elle soit implicite ou explicite, sera annulée.

- Pour réduire les effets qu'ont les variations de température rapides sur la teneur en humidité des revêtements de sol en bois, il est recommandé d'installer un thermostat externe. S'il n'y en a pas, suggérez à votre client d'envisager d'en mettre un. Comparés aux systèmes de chauffage classiques, qui se mettent en marche lorsque nécessaire, les

systèmes de chauffage rayonnant fonctionnent de façon plus efficace et causent moins de dommages aux revêtements de sol en bois, augmentant la chaleur graduellement en fonction de la température extérieure.

- Avant d'installer le revêtement de sol, il convient d'effectuer un essai d'humidité adéquat, c'est-à-dire conforme aux lignes directrices de la National Wood Flooring Association (NWFA). La teneur en humidité entre le faux-plancher et le revêtement de sol en bois ne devrait pas dépasser 4 % pour les produits de bois d'ingénierie.
- Les revêtements de sol doivent être acclimatés aux conditions de la pièce et conformément au tableau présenté dans l'annexe B des lignes directrices pour l'installation de la NWFA.
- Le système de chauffage à rayonnement doit être fonctionnel et être en marche de façon continue au moins six jours avant l'installation.
- Pour les installations collées, éteignez le système tout juste avant de procéder à l'installation et, une fois que le revêtement de sol est installé, augmentez graduellement la température de la pièce à un niveau de confort qui vous convient (l'augmentation doit se faire sur une période d'au moins cinq jours) deux jours après l'installation ou à l'apparition de conditions météorologiques plus froides.
- Le système de chauffage à rayonnement doit être contrôlé et la température à la surface du revêtement de sol ne doit jamais dépasser 27,8 °C. Le taux d'humidité relative doit être maintenu à un niveau adéquat au sein de votre foyer, et ce, en tout temps au cours de l'année. L'utilisation d'un système d'humidification peut être nécessaire pour arriver à maintenir un niveau d'humidité adéquat et ainsi éviter une sécheresse excessive des revêtements de sol en bois.
- Prenez note qu'il est normal qu'il y ait des espaces dus à des variations saisonnières.
- Des fissures peuvent également se former sur la surface des planches si le taux d'humidité n'est pas maintenu à un niveau adéquat, soit à ± 10 % du taux d'humidité relative recommandé (entre 30 et 50 %), ou si la température de surface dépasse 27,8 °C.
- Pour de plus amples renseignements, consultez l'annexe H des lignes directrices pour l'installation de la NWFA.

Exclusions de la garantie

- Entreposage, manutention ou installation inadéquats du revêtement de sol.
- Fissure ou fente qui ne résulte pas directement d'un défaut de fabrication. (Un bas niveau d'humidité relative peut amener les planches à se fissurer, à se fendre ou à gercer. Cela n'est pas considéré comme un défaut de fabrication.)
- Rebords fendus. (Comme il s'agit d'un produit fabriqué à la main, il se peut que les rebords craquent. Ces craquelures peuvent être colorées avec de la teinture en bâton.)
- Grincements et craquements qui se font entendre après que le revêtement de sol a été installé avec des agrafes ou des clous. De plus, le retrait des agrafes ou des clous du faux-plancher n'est pas couvert par la garantie.
- Catastrophes d'origine humaine ou naturelle, y compris, sans toutefois s'y limiter, la fuite ou le bris de la tuyauterie, un incendie, une inondation, un tremblement de terre et l'accumulation d'eau durant ou après les travaux de construction.
- Tout dommage au bois résultant de l'émission d'humidité du sous-plancher ou de problème d'adhérence de l'adhésif.

- Tout dommage au revêtement de sol en bois résultant de conditions environnementales trop humides ou trop sèches.
- Tout dommage résultant du non-respect des procédures d'entretien, notamment de l'utilisation d'une vadrouille à vapeur.
- Préparation inadéquate ou lacunes en ce qui concerne l'assemblage du sous-plancher et des solives de plancher, y compris, sans toutefois s'y limiter, le produit du sous-plancher, les fixations, les retouches et les composés de nivelage. Ces situations sont considérées comme faisant partie du processus d'inspection précédant l'installation du revêtement de sol. Ne posez pas le revêtement de sol si vous vous trouvez dans l'une ou l'autre de ces situations.
- Infestation d'insectes après la livraison à partir de l'usine.
- Négligence ou abus, y compris, sans toutefois s'y limiter, le fait de ne pas prendre les précautions adéquates pour protéger les pattes et les pieds des meubles avec des patins protecteurs en feutre, d'utiliser des roulettes sales ou inadéquates et de bouger des objets lourds sans utiliser de diable ou sans placer un contreplaqué de protection en dessous.
- Dommage causé par des talons très pointus ou abîmés et par les griffes des animaux de compagnie.
- Bosses ou égratignures sur le revêtement de sol.
- Objets qui, en tombant, peuvent bosser ou briser le revêtement de sol et le fini.
- Infiltration d'humidité par les murs latéraux ou par toute surface autre que le sous-plancher.
- Circulation abusive pendant les travaux de construction sur la surface du revêtement de sol.
- Fini non fabriqué en usine appliqué par le propriétaire ou l'installateur, y compris, sans toutefois s'y limiter, les produits de restauration, de surpeinture, de nettoyage ou d'entretien.
- Problèmes d'entretien, y compris les traces ou la buée laissées par un produit nettoyant sur le fini. Résidus laissés par les adhésifs ou les décapants pour adhésifs à solvant. Vous pouvez utiliser des solutions nettoyantes fabriquées ou suggérées par nous, mais toute action que vous faites et tout produit que vous utilisez relèvent de votre responsabilité. La présente garantie ne couvre aucun produit nettoyant ni aucune solution nettoyante suggérée.
- Variations de couleurs normales et caractéristiques naturelles des produits en bois véritable, découvertes APRÈS l'installation du revêtement de sol.
- Usure normale du fini dans les zones à circulation intense, aux points de pivot et aux endroits où les gens s'assoient. La perte de lustre n'est pas considérée comme de l'usure et n'est donc pas couverte en vertu de la garantie sur le fini.
- Tout dommage causé à la surface du revêtement de sol par l'application d'un ruban adhésif, pour quelque raison que ce soit.
- Remarque : Tout défaut doit être relevé dans un cadre normal et pas dans des circonstances d'éclairage par réflexion ou particulier.

Que fera Villa Barcelona si l'une des situations couvertes se produit?

Si l'une des situations couvertes se produit durant la période de garantie définie pour le revêtement de sol concerné, Villa Barcelona se chargera de réparer (surpeinture, restauration, remplissage) la partie endommagée des planches concernées ou de remplacer et livrer un revêtement de sol comparable (de notre usine et de couleur, motif et qualité similaires), à sa discrétion.

Dans l'éventualité improbable que nous soyons incapables de corriger le problème après un nombre raisonnable de tentatives, nous vous rembourserons la portion du prix d'achat qui correspond à la quantité de revêtement de sol qui doit être écarté. Si votre revêtement de sol a été installé par des professionnels, nous vous verserons également un montant pour couvrir les coûts raisonnables de main-d'œuvre pour effectuer les réparations directement sur place ou pour remplacer les planches endommagées, et ce, dans les cinq premières années de la période de garantie. Le pourcentage de remboursement du coût de la main-d'œuvre dépend des années écoulées depuis l'achat (voir ci-dessous) et est basé sur nos limites prédéterminées en la matière.

Les deux premières années de la période de garantie : la main-d'œuvre est remboursée à 100 % pour les frais habituels et raisonnables qui ne dépassent pas nos limites prédéterminées en la matière. De la troisième à la cinquième année de la période de garantie : la main-d'œuvre est remboursée à 50 % pour les frais habituels et raisonnables. Après cinq ans, la main-d'œuvre n'est pas remboursée.

Cette garantie limitée ne couvre pas le retrait ou le remplacement d'armoires et d'accessoires fixes, la majoration des prix de détail, l'installation ou la main-d'œuvre fournie par des non-professionnels et les frais supplémentaires associés notamment à la peinture, au nettoyage, à la plomberie, à la relocalisation pendant le processus de réparation (comme l'hébergement et les repas) ainsi qu'au transport et à l'entreposage des meubles.

Villa Barcelona se réserve le droit d'inspecter tout revêtement de sol ayant fait l'objet d'une réclamation et de prendre des échantillons à des fins d'analyse technique avant de déterminer si le problème est couvert par la garantie, et ce, dans un délai raisonnable, soit habituellement dans les 30 à 60 jours suivant la réception de la réclamation écrite.

Nous ne remplacerons ou réparerons un revêtement de sol qu'une seule fois. Si les planches remplacées ou réparées connaissent le même problème une deuxième fois, nous concluons que cela est causé par une condition du site qui n'est peut-être pas acceptable pour l'installation de ce revêtement de sol.

Pour toute question d'ordre technique et pour tout problème, communiquez avec le centre de service à la clientèle en composant le numéro sans frais 1 800 758-9580.

Autres modalités de la garantie

Ce qui précède définit les seules obligations et responsabilités de Villa Barcelona en vertu de la présente garantie. La garantie constitue le seul et exclusif recours et remplace toute autre garantie explicite ou statutaire. Villa Barcelona décline toute garantie qui n'est pas expressément énoncée pour ce qui précède.

Faire une réclamation

Si vous devez déposer une réclamation dans le cadre de la garantie de Villa Barcelona, vous devez d'abord communiquer avec votre détaillant ou votre constructeur dans les trois mois suivant l'apparition du problème.

Vous devrez faire parvenir une demande de réclamation par écrit au cours de la période couverte par la garantie. Comme preuves d'achat, vous devrez fournir des renseignements permettant de vérifier la date d'achat, l'identité de l'acheteur d'origine et les factures pertinentes. Vous devrez également présenter une copie de la facture indiquant où et quand vous avez acheté le revêtement de sol. Les propriétaires qui ont acheté une maison dans laquelle le revêtement de sol a été installé par le constructeur doivent montrer la demande de sélection du produit/revêtement de sol qu'ils ont faite auprès du constructeur. Le revêtement de sol doit avoir été acheté auprès d'un détaillant autorisé et être entièrement payé.

TOUTE ACTION POUR OBTENIR LE RÈGLEMENT D'UN LITIGE RELATIF À UNE GARANTIE MENTIONNÉE DANS LES PRÉSENTES DOIT ÊTRE PORTÉE DEVANT LES TRIBUNAUX DE L'ÉTAT DE GÉORGIE OU LA COUR FÉDÉRALE AMÉRICAINE DE DISTRICT DU NORD DE LA GÉORGIE.

Pour toute question d'ordre technique et pour tout problème, communiquez avec le centre de service à la clientèle en composant le numéro sans frais 1 800 758-9580.

The logo for Villa Barcelona features the word "Villa" in red and "Barcelona" in teal, with a yellow-to-orange gradient on the letter "o". A small "TM" trademark symbol is positioned to the upper right of the word "Barcelona".